



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-332

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France / sous-direction de la santé environnementale

R32-2023-08-08-00002 - arrêté du 8 août 2023 DGARS portant modification
liste des PhISP ARS HDF habilités pr recherche et constatation infractions
péna (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-08-08-00002

arrêté du 8 aout 2023 DGARS portant
modification liste des PhISP ARS HDF habilités pr
recherche et constatation infractions péna

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DES PHARMACIENS INSPECTEURS DE SANTE
PUBLIQUE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE HABILITES POUR LA
RECHERCHE ET LA CONSTATATION D'INFRACTIONS PENALES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1312-1, L.1421-1 et suivants, L.5127-1 et suivants, L.5146-1 et suivants, L.5411-1 et suivants, R.1312-2, R.1421-13, R.5127-1 et suivants et R.5411-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agence régionale de santé Nord Pas-de-Calais – Picardie en date du 16 février 2016 portant habilitation des pharmaciens inspecteurs de santé publique de l'agence régionale de santé Nord Pas-de-Calais – Picardie pour la recherche et la constatation d'infractions pénales, modifié par les arrêtés du 24 février 2017, du 24 janvier 2018 et 7 février 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} En application des articles R.1312-2 et R.5411-1 du code de la santé publique, Monsieur Jérôme Holz est ajouté à la liste des personnes habilitées pour la recherche et la constatation des infractions mentionnées aux articles L.1312-1 et L.5411-1 du code de la santé publique visée à l'article 1 de l'arrêté du 16 février 2016 susvisé.

La liste des personnes habilitées pour la recherche et la constatation des infractions mentionnées aux articles L.1312-1 et L.5411-1 du code de la santé publique de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est donc désormais la suivante :

- Madame Marie-Pascale Barbier ;
- Madame Sylvie Blondel ;
- Madame Anne-Valérie Boitel ;
- Madame Catherine Bonnard ;
- Monsieur Stéphane Cardon ;
- Madame Agnès Champion ;
- Madame Daphné Decaudin ;
- Monsieur Jérôme Holz ;
- Madame Laurence Morvillers ;
- Madame Maryse Pandolfo ;
- Monsieur Patrick Pipier.

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 8 AOUT 2023



Hugo GILARDI